

Le régime linguistique des concours EPSO : "Citizen-unfriendly" et stupide

Luxembourg, le 12 janvier 2017

Après une période assez turbulente, qui a vu un "régime linguistique" farfelu rudement remis en question par plusieurs jugements du Tribunal de l'UE, une formule assez intéressante et créative a été proposée et sera utilisée par EPSO pour les concours "généralistes" à partir du concours AD5 à publier incessamment.

Il s'agira des demander aux participants, au moment de la présentation de l'acte de candidature, quelles sont les langues officielles desquelles ils possèdent une connaissance suffisante. Les cinq langues les plus "choisies" seront les langues dans lesquelles les épreuves "assessment centres" seront organisées.

Il restait à prendre en compte deux hypothèses:

- candidats qui déclarent posséder le même niveau de connaissance de plusieurs des langues dans lesquelles les "assessment centres" fonctionneront (exemple: candidat de "langue principale" NL qui déclare un niveau B2 tant en EN qu'en FR);
- candidats qui, dans leur déclaration, n'indiquent une connaissance suffisante d'aucune des langues qui, à la fin du processus, seront retenues pour les "assessment centres".

Alors que:

Ø **pour l'hypothèse a)** EPSO retient la solution logique (demander au candidat de choisir sa langue parmi celles retenues)

Ø **pour l'hypothèse b)** toute trace de "logique" disparaît, car on ne demandera pas aux candidats de choisir parmi les langues retenues, mais on **les exclura directement** du concours.

Soyons clairs: il est fort improbable qu'un candidat à un concours EPSO ne possède une connaissance suffisante d'aucune des cinq langues qui seront choisies (vraisemblablement: EN, FR, ES, DE, IT). Mais, dans cette hypothèse, pourquoi ne pas demander au candidat de choisir une parmi les cinq langues "disponibles"? Certains pourraient tenter leur chance, en mettant à profit la période qui les sépare des épreuves pour améliorer la connaissance de la langue.

Mais ça serait trop "*citizen-friendly*" donc **EPSO opte pour l'autre solution. L'EXCLUSION DU CANDIDAT!**

En plus d'être "*candidate-unfriendly*", cette solution est également stupide car elle pourrait pousser les candidats à déclarer, dans le doute, d'avoir une connaissance au niveau requis de **BEAUCOUP DE LANGUES OFFICIELLES**, ainsi minimisant le risque d'exclusion.

L'**Union Syndicale** demande au Conseil d'Administration d'EPSO de revenir rapidement sur cette décision qui ne présente que des aspects négatifs tant pour les citoyens/candidats que pour le travail même d'EPSO.



**UNION SYNDICALE FEDERALE
LUXEMBOURG**

Contact: REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu

www.usf-Luxembourg.eu

